



**Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle
Académie de Grenoble**

Déclaration liminaire CTA du 25 février 2021

Madame la Rectrice,
Mesdames et Messieurs les membres du CTA de Grenoble,

Ce Comité a pour objet l'examen des circulaires pour les mouvements intra départementaux ou intra académique des personnels enseignants pour la rentrée 2021.

Notre fédération tient à remercier encore plus que les années précédentes les personnels des services centraux des DSDEN et du Rectorat pour le travail effectué étant données les conditions particulières dans lesquelles ce travail a été réalisé.

Le résultat des consultations en Groupe de Travail, **dans le cadre de la loi de la Transformation de la Fonction Publique**, ainsi que des arbitrages de l'administration aboutissent à ces circulaires. La FNEC FP FO tient à rappeler son opposition à ce cadre législatif qui **détruit le paritarisme avec le contrôle des opérations de mouvement** des organisations syndicales et **qui était source d'égalité de traitement pour les personnels**.

Par cette loi de la Transformation de la Fonction Publique, **c'est le statut même des enseignants qui est en partie détruit**. Notre fédération ne peut donc valider ce nouveau cadre de gestion.

La FNEC FP FO, comme elle l'a demandé à maintes reprises, **demande à ce que les instances puissent se tenir en présentiel**, tout en respectant les gestes barrières, afin que les échanges que nous avons lors de ces instances ne soient pas perturbés par de mauvaises connexions ou bien un temps limité par une plage horaire réservée par l'administration.

En guise de conclusion, notre fédération tient à rappeler ses revendications qui concernent tous les personnels de l'Éducation Nationale :

- création de postes pour abaisser les effectifs par classe en lieu et place des suppressions de postes,
- revalorisation de 21 % du point d'indice gelé depuis le 1er janvier 2000, ce qui correspond au rattrapage de l'inflation durant ces 20 dernières années,
- obtention sans contrepartie de la même augmentation que les personnels des hôpitaux soit 183 euros,
- le maintien des épreuves anonymes et nationales du Baccalauréat,
- création d'un statut pour les personnels AESH et AED,
- Opposition au projet de loi de la Réforme Territoriale ou loi 4D,
- Opposition à la loi de Sécurité Globale et de ces décrets liberticides.

Merci de votre écoute.